

Définitions

Dans le cadre de cette étude, les **seniors** (ou **personnes âgées**) correspondent à l'ensemble des personnes de 60 ans ou plus.

Le **taux (brut) de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

L'**espérance de vie à la naissance** représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année.

Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **taux de fécondité** rapporte le nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer.

La différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période permet d'obtenir le **solde naturel**.

Le **solde migratoire** correspond quant à lui à la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Dans cette étude, l'**indice de vieillissement de la population** correspond au nombre de personnes âgées de 60 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans.

Le **zonage en aires urbaines de 2010** s'appuie sur les définitions suivantes :

- un **pôle** est une unité urbaine d'au moins 1 500 emplois. Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants ;

- une aire est composée d'un pôle et le plus souvent d'une **couronne**. Sa couronne correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci selon un processus itératif. On distingue les **grandes aires urbaines**, basées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les **moyennes aires**, basées sur des pôles de 5 000 à moins de 10 000 emplois et les **petites aires** basées sur des pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois ;

- les **communes multipolarisées des grandes aires urbaines** sont les communes situées hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Elles forment avec elles un ensemble d'un seul tenant, appelé **espace des grandes aires urbaines**. L'ensemble constitué par les couronnes des grands pôles

urbains et les communes multipolarisées des grandes aires constituent l'espace périurbain ;

- les **autres communes multipolarisées** sont les communes situées hors de l'espace des grandes aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires (qu'elles soient grandes, moyennes ou petites) ;

- les **communes isolées hors influence des pôles** sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées.

La typologie européenne « **Degré d'urbanisation** » est une classification urbain-rural conçue par la Commission européenne. À partir de carreaux de 1 km de côté, on forme des mailles urbaines, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants. Dans une démarche identique et pour définir « l'urbain dense », on forme ensuite des mailles urbaines denses qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km² et un minimum de 50 000 habitants. L'ajout d'un degré de ruralité à cette typologie européenne consiste à appliquer une méthode identique en ciblant sur les zones moins denses : on forme ainsi des mailles rurales intermédiaires qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants par km² et un minimum de 300 habitants. La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne pour proposer quatre niveaux de densité pour les communes, suivant la répartition de leur population dans les différents types de carreaux. Sont distinguées :

- 1- les communes densément peuplées ;
- 2- les communes de densité intermédiaire ;
- 3- les communes peu denses ;
- 4- les communes très peu denses.

Ce travail à partir de la population carroyée permet de mieux rendre compte de la dispersion spatiale de la population sur le territoire, ce que ne permet pas la densité de population.

Un **équipement** est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Ils se répartissent en sept grands domaines d'équipements (services aux particuliers ; commerce ; enseignement ; santé, médico-social et social ; transports ; sports, loisirs et culture ; tourisme).

Un **ménage** désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Pour en savoir plus

- Desrivière D. « D'ici 2050, la population augmenterait dans toutes les régions de métropole », *Insee Première* n° 1652, juin 2017.
- A-V. Lu, F. Vuillier-Devillers « Des perspectives de croissance démographique peu favorables », *Insee Analyses Grand Est* n° 45, juin 2017.
- A. Isel, C. Kuhn « Une croissance de l'emploi localisée en périphérie des plus grands pôles urbains », *Insee Analyses Grand Est* n° 19, août 2016.
- L. Cacheux, A.V. Lu, « Une accessibilité inégale aux services entre les différents espaces périurbains de l'ACAL », *Insee Analyses Grand Est* n° 1, janvier 2016.